

DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR



Hébergement classé

DECLARANT	
Nom prénom :	
Adresse :	
Téléphone et Mail :	
MEUBLE ou ETABLISSEMENT	
Nom de l'hébergement :	
N° appartement et adresse :	
38860 LES DEUX ALPES – Mont de Lans – Venosc	
Classement nombre d'étoile(s) : merci de joindre la décision de classement	Capacité nombre de personnes :
USAGE DE L'HEBERGEMENT	
<input type="checkbox"/> Je loue par moi-même <input type="checkbox"/> Je n'ai pas loué à cette période <input type="checkbox"/> Je ne suis plus loueur de meublé <input type="checkbox"/> Je loue par un tiers agence immobilière/plateforme internet/centrale de réservation Les 2 Alpes/TO coordonnées : <input type="checkbox"/> J'ai vendu l'appartement date de vente et coordonnées de l'acquéreur :	

LOCATION								NBRE de personnes exonérées et motif	
DU	AU	NOMBRE de PERSONNES	X	NOMBRE de NUITS	X	TARIF TAXE DE SEJOUR	=		MONTANT TOTAL
						€		€	
						€		€	
						€		€	
						€		€	
						€		€	
						€		€	
						€		€	
						€		€	
MONTANT TOTAL MENSUEL A VERSER								=	€

CERTIFIE EXACT LE

SIGNATURE

 <p style="text-align: center;">Catégories d'hébergement 2019</p>	<p style="text-align: center;">Tarifs Taxe de séjour par nuit et par personne</p> <p>Incluant la majoration de 10% du Conseil Départemental de l'Isère</p>
Palaces	4.40 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5 étoiles	3.30 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	2.48 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	1.65 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.99 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes	0.83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0.61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.22 €
Pourcentage à appliquer au coût de la nuitée par personne pour l'ensemble des hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, tarif plafonné à 2 € 48	5,5 %

EXONERATIONS : les personnes de moins de 18 ans ; les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ; les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ; les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit

DECLARATION ET PAIEMENT EN LIGNE : www.mairie2alpes.fr/taxedesejour portail **taxe de séjour**

ou paiement par chèque à l'ordre de la régie de recettes taxe de séjour Les Deux Alpes ou par virement

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	38000	00002000838	70	TPGRENOBLE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1380	0000	0020	0083	870	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : REGIE TAXE DE SEJOUR LES DEUX ALPES